

Les instruments fiscaux de conservation

Table des matières

1	COMPRENDRE LES INSTRUMENTS FISCAUX DE CONSERVATION	2
	1.1 Présentation	2
	1.2 Acteurs clefs et motivations	3
	1.3 Types d'instruments fiscaux	4
	1.3.1 Les instruments générateurs de recettes	4
	1.3.2 Les instruments de modification des comportements	5
	1.4 Méthodologie par étape	5
	1.5 Facteurs de réussite	8
2	UNE SÉLECTION D'ÉTUDES DE CAS.....	8
	2.1 Instruments destinés à générer des recettes	8
	2.2 Instruments de modification des comportements	10
3	RESSOURCES	11
	3.1 Sites Internet	11
	3.2 Lectures conseillées	11

1 COMPRENDRE LES INSTRUMENTS FISCAUX DE CONSERVATION

1.1 Présentation

Alors que les entreprises produisent des biens et des services afin de générer des revenus, les gouvernements lèvent des recettes afin de fournir des biens et des services. Les gouvernements le font principalement au moyen d'impôts, prélèvements obligatoires sur le patrimoine ou sur les activités qui génèrent un revenu.

Certains instruments fiscaux, comme l'impôt sur le revenu ou les taxes sur les ventes, reposent fondamentalement sur le *principe de la capacité contributive* : les taxes sont perçues sur les individus, les ménages ou les sociétés possédant un patrimoine ou un revenu adéquats ou la capacité de générer un patrimoine ou un revenu. D'autres instruments fiscaux, comme les taxes d'utilisation ou les droits d'accès se rapportant aux biens et services fournis par le gouvernement, relèvent du *principe de l'imposition fondée sur les avantages reçus de l'Etat* : les bénéficiaires des biens et des services fournis par le gouvernement doivent payer pour cette fourniture.

Dans le cas des impôts basés sur la capacité contributive, les recettes sont affectées à des activités spécifiques, y compris à la préservation de la biodiversité, par le biais du processus d'élaboration du budget de l'Etat. Dans le cas de l'imposition fondée sur les avantages reçus de l'Etat, les recettes dégagées peuvent être allouées par l'intermédiaire du budget de l'Etat, mais elles peuvent aussi être affectées à la provision de biens et de services spécifiques. Par exemple, les recettes issues des droits prélevés à l'entrée des aires protégées peuvent être soit transmises directement au ministère des finances pour être intégrées au budget général de l'Etat, soit affectées à l'organisme de gestion des parcs nationaux, voire au parc qui les a collectées.

Pour renforcer le soutien à la préservation de la biodiversité, il est possible de réformer les instruments fiscaux existants ou d'en concevoir de nouveaux. Dans tous les cas, il est important de comprendre à la fois la nature de l'instrument - s'agit-il d'un instrument basé sur le principe de la capacité contributive ou fondé sur les avantages reçus de l'Etat ? - et l'utilisation prévue des recettes - intégreront-elles le budget général ou seront-elles affectées à des activités spécifiques liées à la biodiversité ? S'agissant des instruments fiscaux reposant sur la capacité contributive, les spécialistes de la conservation devront probablement orienter leurs efforts vers la récupération d'une partie des recettes par le biais du processus d'élaboration du budget. Pour ce qui relève des instruments fiscaux fondés sur l'affecter des fonds à des activités spécifiques, il y a de plus fortes chances de s'assurer des recettes directes pour la conservation.

En plus de lever des recettes, les instruments fiscaux peuvent également servir à influencer directement le comportement des agents économiques - individus, ménages et entreprises. L'instrument fiscal lui-même peut apporter une mesure qui incite ceux-ci à préserver la biodiversité. Bien entendu, de tels instruments peuvent aussi créer, de façon involontaire, des incitations à la destruction de la biodiversité. Ainsi, une imposition forte de la propriété urbaine peut encourager une concentration plus élevée des habitations - plus d'appartements que de maisons à l'intérieur de la ville. Mais elle peut aussi mener à l'expansion de la ville. Quelle que soit la réponse, cette imposition ne sera pas sans effet sur la conservation de la biodiversité à l'intérieur de la zone urbaine.

L'utilisation d'instruments fiscaux pour influencer le comportement repose principalement sur l'idée de fournir des *mesures incitatives* au profit de la conservation en intervenant, de manière directe ou indirecte, sur le prix des biens et des services liés à la biodiversité. En ce sens, les instruments fiscaux font partie d'une catégorie plus vaste d'instruments de politique *reposant sur les mécanismes de marché* ou encore dénommés *instruments économiques*. Ces instruments s'appuient sur la logique de marché afin d'encourager les producteurs, les consommateurs et les gestionnaires de ressources à adopter un comportement plus durable.

Cette démarche contraste avec les *approches réglementaires* traditionnelles de conservation. Les dispositifs réglementaires - également appelés de *contrôle direct* ou *fondés sur la contrainte* - imposent des restrictions directes, de quantité ou de qualité, et font appel à des instruments tels que les interdictions manifestes, les quotas et les normes. Les instruments qui s'appuient sur les mécanismes de marché ciblent la création d'incitations en adaptant les prix de manière à ce que ceux-ci reflètent mieux les coûts et les avantages réels pour la biodiversité.

C'est pourquoi les instruments fiscaux ne sont pas limités à la perception de recettes pour la conservation. Ils peuvent également inciter les agents économiques à la conservation. Ainsi, il existe un éventail complexe d'options et d'incidences se rapportant à l'emploi d'instruments fiscaux au profit de la conservation. De quelle manière approche-t-on l'utilisation d'instruments fiscaux ? Ce chapitre fournit quelques conseils introductifs.

1.2 Acteurs clefs et motivations

Chacun, dans pratiquement tous les aspects de sa vie, est directement affecté par la fiscalité. C'est particulièrement vrai dans les économies développées qui ont, pour la plupart, mis en place des façons très élaborées de prélever des recettes sur les agents économiques afin de financer les gouvernements et leurs programmes. Quelle que soit la place que nous occupons dans l'économie, nous payons des impôts. Nous payons des impôts pour pouvoir manger (taxes sur la consommation ou TVA), dormir (taxes sur le patrimoine, taxes d'habitation et même taxes de séjour), travailler (impôt sur le revenu et sur les prestations retraite), investir (impôt sur le revenu et sur les plus-values de capitaux), épargner (imposition des intérêts perçus), voyager (taxe sur les carburants, péages et taxes d'aéroport) et même mourir (droits de succession)

Un défi pour les pays en développement, est de définir un ensemble d'instruments fiscaux qui réponde aux besoins du gouvernement sans pour autant détruire la base économique sur laquelle ils reposent.

Du point de vue de la biodiversité, les acteurs principaux se répartissent sommairement en quatre groupes : (a) les contribuables, (b) les percepteurs de recettes, (c) les utilisateurs de recettes, et (4) les spécialistes de la conservation. Pour ces quatre groupes, l'on souhaiterait disposer d'un appareil fiscal favorisant une meilleure protection de la biodiversité et le ralentissement de sa destruction, en d'autres termes, des instruments qui encouragent l'augmentation des "éléments en faveur de la biodiversité", y compris celle des recettes destinées à financer les activités liées à la biodiversité, et une réduction des "éléments qui vont à l'encontre de la biodiversité".

Chacun des quatre groupes est en réalité très complexe. De nombreux agents économiques appartiennent en effet à plusieurs groupes. La même complexité s'applique aux groupes de spécialistes de la conservation, qui peuvent réunir des individus, des ménages, des entreprises, des ONG ou des associations à but non lucratif, des structures universitaires ou des organismes d'Etat. Des spécialistes différents de la conservation afficheront des combinaisons différentes faites d'intérêts personnels et d'intérêts pour la conservation lorsqu'il s'agira de réformer ou de concevoir des instruments fiscaux à son avantage.

C'est pourquoi, ce chapitre introductif s'attache à un groupe - aisément reconnaissable - de spécialistes de la conservation, celui que composent les gestionnaires d'aires protégées (AP) qui dépendent habituellement de l'Etat. Quel type d'instruments fiscaux ces gestionnaires souhaiteraient-ils voir mis en place pour la conservation ?

1.3 Types d'instruments fiscaux

Du point de vue des gestionnaires d'AP - un sous-ensemble important de la communauté plus vaste des spécialistes de la conservation évoqués précédemment - l'on peut diviser approximativement les instruments fiscaux en deux catégories : (a) les instruments générateurs de recettes, et (b) les instruments qui modifient des comportements. Pour la plupart des gestionnaires, la génération de recettes présente un plus grand intérêt immédiat.

1.3.1 Les instruments générateurs de recettes

Les instruments générateurs de recettes peuvent être conçus à différents niveaux politiques. Ils peuvent être dédiés au dispositif des AP ou même à une AP en particulier. Ils peuvent être conçus au niveau local ou régional du gouvernement ou de l'Etat. Ils peuvent aussi être conçus au niveau du gouvernement national ou fédéral.

Selon les politiques fiscales et les pratiques du gouvernement, les gestionnaires chargés des dispositifs d'AP ou d'AP spécifiques, peuvent jouir d'une certaine autonomie leur permettant de concevoir des instruments fiscaux spécifiques pour l'aire ou les aires en question. Les droits d'entrée aux AP en fournissent un exemple évident. Les taxes d'utilisation durable des ressources biologiques - droits prélevés sur la randonnée, la pêche ou la chasse par exemple - sont également très répandues. Les droits de licence perçus sur les activités touristiques ou les droits de filmer sont une autre possibilité. De tels instruments fiscaux se basent sur le principe des avantages reçus et dégagent des recettes affectées aux organismes de gestion des AP.

Les gestionnaires d'AP peuvent également bénéficier de la conception d'instruments fiscaux au niveau local ou régional et de l'Etat. Par exemple, une partie du produit de la TVA collectée localement ou au niveau régional - notamment sur les visiteurs de l'AP - pourra être affecté à l'AP. Les propriétaires fonciers qui bénéficient de la contiguïté ou de la proximité de l'AP peuvent voir une partie du produit de la taxe foncière qu'ils paient, être affecté à l'AP. Des instruments fiscaux innovants, comme la loterie nationale, peuvent aussi affecter le produit de leurs recettes à une AP.

Au niveau national/fédéral, on peut aussi imaginer des instruments fiscaux dont le produit est affecté ; il est probable cependant que celui-ci sera affecté aux organismes de gestion des AP plutôt qu'à une AP particulière. Entre autres exemples, on peut citer l'affectation d'une partie du produit de la TVA nationale ou des recettes de la loterie nationale. Un

instrument innovant consiste à affecter une partie des recettes collectées par le biais des visas d'entrée dans le pays ou des taxes de départ de l'aéroport.

Des *incitations fiscales* peuvent aussi être créées afin d'encourager les travailleurs et les entreprises à apporter une contribution assise sur le revenu à l'AP. Des dégrèvements d'impôt sur le revenu, accordés pour contribution à la conservation, peuvent figurer au Code général des impôts.

1.3.2 Les instruments de modification des comportements

Les gestionnaires d'AP s'intéresseront aussi à l'utilisation d'instruments fiscaux destinés à modifier les comportements des agents économiques du point de vue de la conservation de l'AP et de la biodiversité. Une incitation fiscale en faveur des contributions volontaires - mesure évoquée précédemment - constitue une possibilité.

L'incidence des activités économiques dans les zones tampon du parc, sur l'intégrité écologique de l'AP et la préservation de la biodiversité à l'intérieur de l'écorégion plus vaste, revêt une importance particulière pour de nombreuses AP. Des instruments fiscaux locaux, régionaux et/ou nationaux peuvent être conçus afin d'encourager les activités économiques qui présentent des avantages pour la biodiversité - l'agriculture biologique ou l'écotourisme par exemple - autour des AP. Dans de tels cas, les agents économiques peuvent bénéficier d'allègements fiscaux, appliqués à l'impôt sur le revenu, le patrimoine, le travail, etc.

Les entreprises du tourisme qui attirent des visiteurs dans l'AP et respectent des normes favorables à la biodiversité dans le cadre de leurs activités, peuvent aussi se voir offrir des allègements fiscaux. Le même principe s'applique aux autres activités économiques - l'agriculture, la pêche, la chasse, la "récolte sauvage" durable, et la recherche - développées à l'intérieur de l'AP.

En plus d'influencer les activités économiques à l'intérieur et autour des AP, la fiscalité peut aussi permettre d'influer sur le comportement des ménages. Par exemple, lorsqu'il existe des agglomérations d'une certaine importance à l'intérieur de l'écorégion où se situe l'AP, la fiscalité peut encourager les pratiques favorables à la biodiversité dans les maisons et les jardins, y compris l'éradication des espèces exotiques et l'instauration de corridors pour la faune à l'intérieur de ces agglomérations.

1.4 Méthodologie par étape

Les instruments fiscaux fournissent une vaste gamme de possibilités pour renforcer le soutien à la conservation. Des recettes supplémentaires pourront être levées en faveur des activités liées à la biodiversité telles que l'entretien des AP ; le comportement des agents économiques ayant une incidence sur la biodiversité, pourra être modifié au moyen d'incitations fiscales comme les allègements fiscaux destinés à l'agriculture biologique.

Le gestionnaire de l'AP adoptera pour cela une méthode par étape lui permettant d'identifier, d'évaluer et de mettre en application ou de promouvoir un appareil fiscal adapté. Les développements ci-dessous proposent une méthode simple et pratique pour affronter ce sujet complexe.

Étape 1 - Définir clairement les objectifs de conservation.

Il est essentiel de démarrer le processus en réaffirmant les objectifs de conservation, de manière à s'assurer que les instruments fiscaux soutiennent ceux de l'AP. En particulier, les finalités strictement financières d'un tel dispositif ne devront jamais prendre le pas sur les objectifs premiers de conservation de l'AP. La sécurité financière n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre le but de la conservation.

À ce stade, il est également important d'identifier quels sont les besoins financiers de l'AP. Ces besoins pourront être classés comme prioritaires, d'intérêt secondaire ou tertiaire. Certains sont obligatoires ; c'est le cas des salaires du personnel permanent ou des remboursements de prêts. D'autres sont moins importants et peuvent être différés ; d'autres encore sont à considérer comme optionnels. De tels besoins doivent être cadrés dans le temps de telle façon qu'ils puissent être satisfaits en conséquence, en fonction des ressources disponibles.

Étape 2 - Identifier les acteurs/la clientèle existante.

Les acteurs ou la clientèle existantes d'une AP, représentent la véritable base pour les recettes potentielles. L'identification de la clientèle doit inclure l'ensemble des personnes qui paient actuellement les biens et les services, et celles qui bénéficient d'avantages gratuitement. Il est utile à ce stade de préciser quelles sont les personnes qui paient et quelles sont celles qui ne paient pas, de manière à avoir une idée des sources de financement additionnelles que l'on peut espérer d'instruments fiscaux à produit affecté.

Étape 3 - Dresser la liste les instruments fiscaux existants ou disponibles.

Cette étape comprend l'identification et l'énumération des sources actuelles de financement par le biais d'instruments fiscaux, ainsi que leurs calendriers (le temps que dureront ces fonds, le moment auquel ils seront réellement disponibles et les possibilités d'augmenter le financement à partir de leur produit), et les contraintes liées à ces ressources financières (obligation d'établissement de rapports, les projets et activités qui devront être entrepris, et les échéances).

Une liste similaire d'instruments fiscaux qui influencent les comportements devra également être dressée. Ce travail pourra s'avérer plus difficile. Les gestionnaires d'AP peuvent ne pas être parfaitement informés de l'incidence des divers instruments fiscaux sur les comportements des acteurs clefs, voisins et bailleurs potentiels par exemple.

En plus de la liste des instruments fiscaux employés, le gestionnaire doit aussi connaître les instruments disponibles pour l'organisme de gestion des AP ou pour l'AP elle-même, ainsi que ceux qui gagneraient à être encouragés aux niveaux local, régional ou national. Dans ce cas, les enseignements et les informations tirés des expériences tentées dans d'autres régions ou pays, pourront se révéler précieux.

Étape 4 - Évaluer les avantages et les inconvénients.

Une analyse attentive des avantages et des inconvénients d'une réforme des instruments fiscaux existants ou de la conception de nouveaux instruments, devra être entreprise. Chaque pays possède sa propre structure d'imposition et son processus de prise de décisions budgétaires particulier. Chaque organisme de gestion d'AP ou d'AP particulière présente son cortège particulier de priorités et de défis. C'est pourquoi la faisabilité des instruments fiscaux en faveur de la conservation doit être étudiée avec attention.

Le Tableau 1 dresse une liste indicative des principaux avantages et inconvénient propres à ce mode de financement de la conservation.

Avantages	Inconvénients
Fournit une source de revenu régulière et fiable.	Faire en sorte que les recettes soient bien affectées à la conservation est un véritable défi.
L'existence de dispositifs de perception des impôts rend inutile la création d'un nouveau dispositif de perception ou d'un mécanisme bureaucratique particulier.	Il est nécessaire de disposer de capacités institutionnelle et fiscale fortes. Il pourra s'avérer difficile d'introduire de nouveaux impôts - l'acceptabilité politique risque d'exiger des efforts considérables d'information qui pèseront sur les coûts.
Établir des instruments fiscaux disposant d'une assiette large signifie que les responsables dépendront moins des bailleurs individuels.	Renforcer le pouvoir des autorités locales ou des responsables d'AP peut nécessiter une modification de la législation en vigueur.
Les impôts perçus sur les bénéfices économiques tirés de l'utilisation des ressources naturelles orientent l'économie sur une voie plus durable.	Récupérer l'ensemble des coûts et bénéfices environnementaux demande de réunir un volume important d'informations.
Les écotaxes peuvent donner lieu à des "dividendes doubles" en réduisant certains impôts existants (ex. : impôts sur le revenu).	De nouveaux instruments peuvent avoir des effets pervers. Les instruments doivent rester suffisamment flexibles pour permettre une démarche itérative.

Tableau 1

Cette étape demande en particulier que soit évaluée la complexité des instruments étudiés, ainsi que des risques associés à leur mise en œuvre, les niveaux d'effort et d'investissement qu'implique leur fonctionnement, le temps qu'ils demandent à la fois en termes de retour sur investissement et de satisfaction des besoins de l'AP. À ce stade, il sera peut-être nécessaire de revenir à l'étape n°2 pour réévaluer la clientèle pertinente et considérer une nouvelle fois quels seraient les instruments adéquats.

Une approche par scénario, permettant d'analyser les options envisageables, pourra se révéler utile. Dans le cadre de cet exercice, le gestionnaire de l'AP devra identifier plusieurs groupes d'acteurs/clients et d'instruments, et construire ensuite divers scénarii sur la base des groupes identifiés. Il choisira ensuite le groupe d'instruments fiscaux qui se sera révélé le plus approprié, dans le cadre des scénarii étudiés.

Étape 5 - Intégrer les instruments fiscaux dans le plan financier.

Le plan financier doit comporter des projections, établissant les attentes en termes de viabilité financière et les besoins financiers prévisionnels de l'AP. Il doit aussi clairement indiquer la marche à suivre au cas où certaines attentes seraient déçues. Cela signifie que, par exemple, si l'instrument choisi exige un effort bien supérieur aux prévisions et se révèle par conséquent non viable, un autre plan doit avoir été prévu afin d'interrompre le régime fiscal en place et réévaluer la situation.

Les instruments fiscaux ne sont qu'une des sources de recettes pour une AP et un des moyens parmi d'autres d'influencer les effets des agents économiques sur la biodiversité. Au sein d'une démarche financière globale, les instruments fiscaux seront évalués par rapport à d'autres options permettant de générer des fonds pour la conservation.

1.5 Facteurs de réussite

Plusieurs facteurs agissent sur l'efficacité et la faisabilité des différents instruments fiscaux. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous.

1. Volume adéquat d'informations

La création de nouveaux instruments fiscaux ou la réforme de ceux en vigueur requiert un volume considérable d'informations. En effet, des informations sur les coûts et les bénéfices de dispositifs d'imposition alternatifs et, par la suite, l'identification de l'incidence potentielle de différentes réformes sur la biodiversité, seront nécessaires. C'est pourquoi une base d'informations solide, garantira un meilleur usage des instruments fiscaux.

2. Capacité administrative et légale

L'emploi efficace d'instruments fiscaux repose sur un appareil administratif minimal, qui établit, administre, perçoit et affecte les recettes. La législation fiscale doit clairement attribuer les responsabilités et conférer les pouvoirs de perception de l'impôt en conséquence. Une bonne application requiert l'existence d'une structure juridique. Mise en œuvre, suivi et application demandent à chaque fois un personnel et un financement suffisants.

3. Faisabilité politique

La faisabilité politique des instruments fiscaux est un élément absolument essentiel. Il ne sert à rien de concevoir un instrument idéal pour la conservation si celui-ci ne bénéficie pas du soutien politique nécessaire.

4. Études de cas réels

La réforme des instruments fiscaux existants ou la conception de nouveaux instruments relève autant de l'art que de la science. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon de procéder. C'est pourquoi tirer des enseignements et accéder aux réponses apportées par d'autres expériences dans ce domaine, sont, dans ce domaine, particulièrement importants. Les gestionnaires d'AP auront d'autant plus de chance de réussir qu'ils construiront à partir des succès et des échecs d'autrui.

2 UNE SÉLECTION D'ÉTUDES DE CAS

Les cinq études de cas qui suivent offrent un aperçu d'instruments fiscaux intéressants déjà en application. D'autres études de cas sont disponibles sur Internet, en particulier sur le site de la Biodiversity Economics Library (<http://biodiversityeconomics.org>).

2.1 Instruments destinés à générer des recettes

Taxes pour les services de protection des bassins versants au Costa Rica

En 1998, Inversiones La Manguera Sociedad Anonima (INMAN), compagnie hydroélectrique du Costa-Rica, concluait un contrat avec Monteverde Conservation League (MCL), en vertu duquel l'entreprise s'engageait à payer les services écologiques fournis par l'AP gérée par la MCL.

Le Bosque Eterno de los Niños (Bois Éternel des enfants) est une réserve privée de 22 000 ha gérée par MCL. Quelques 3 000 ha de forêt protégée sont situés dans un bassin versant utilisé par INMAN pour la production d'énergie électrique. Reconnaisant les avantages liés à la protection de ce bassin versant, INMAN a passé un accord avec MCL stipulant que l'entreprise paierait pour la protection des services écologiques rendus par Bosque Eterno de los Niños.

Le contrat reconnaît des services comme la stabilisation des terres, la protection du sol, la rétention de l'humidité et des nutriments, la protection de l'eau, celle de la biodiversité spécifique, et d'autres encore. INMAN verse à MCL la somme négociée de 10 dollars américains/ha, calculée sur une base de 3 000 ha, multiplié par un facteur comptabilisant le volume d'énergie produit et distribué par l'usine hydroélectrique. Le produit obtenu par est directement affecté aux programmes de protection de la réserve. Il s'agit là d'un excellent exemple d'une entreprise privée qui reconnaît et paie les services environnementaux, au terme d'un processus d'élaboration d'un accord juridiquement contraignant qui a toutefois demandé de nombreux efforts de la part des deux parties.

Source : Janzen, Daniel. "Gardenification of tropical conserved wildlands: multitasking, multicropping, and multiusers." Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America 96(11):5987- 5994 in IUCN, 2000, Financing Protected Areas. Pour plus ample information, consulter : Phillips, A. 2000. Financing Protected Areas : guidelines for Protected Area Managers. IUCN. Switzerland. [General Reference section](#)

Utiliser la loterie pour aider à financer les aires protégées au Royaume-Uni

Depuis ses débuts en 1994, la loterie nationale britannique a dégagé des sommes importantes d'argent pour "des causes justes". L'une d'entre elles est le "patrimoine", lequel englobe la protection de la nature et des paysages pour le plaisir et la connaissance du public. Plus de 150 millions de livres (soit plus de 350 000 dollars américains) ont été affectés à des projets de ce type au cours des quatre premières années.

Les fonds sont mis à disposition d'organismes des secteurs public et philanthropique, pour le financement de projets approuvés après avoir été soumis aux et évalués par les Organes de distribution de la loterie (l'un d'eux, le Heritage Lottery Fund, est chargé de suivre la plupart des projets financés par ce biais). Les fonds ont été employés pour l'achat de terres dédiées à la conservation (création de réserves naturelles), améliorer leur gestion, leur accès et la connaissance du public, et aussi pour encourager et former des collaborateurs bénévoles à ces programmes de conservation. Quelques 52 000 ha de terre de grand intérêt pour la conservation ont bénéficié de ces ressources.

Parmi les projets soutenus, figurent un certain nombre destiné à aider le Royaume-Uni à remplir ses obligations vis à vis de la CBD (ex. : amélioration de la gestion des landes riches en espèces, création de nouvelles zones humides pour les espèces de mammifères et d'oiseaux menacées). Nombre de ces sites seront classés en réserves naturelles de la catégorie IV de l'UICN. D'autres projets ont visé à assister les parcs nationaux britanniques (catégorie V de l'UICN) dans la protection des paysages. Une étude récente sur l'impact de

la loterie en matière de protection des paysages a conclu à des effets "très significatifs et positifs, quoique inégaux". Sans nul doute, la loterie a fait affluer vers la conservation un volume de recettes qui n'aurait jamais été atteint autrement.

Source : IUCN, 2000, Financing Protected Areas

Pour plus ample information, consulter Phillips, A. 2000. Financing Protected Areas: Guidelines for Protected Area Managers. IUCN. Switzerland. [General Reference section](#)

Plan de partage des recettes fiscales en faveur des zones de pêche aménagées en Alaska

Le ministère de la collectivité et du développement économique (DCED) de l'Etat d'Alaska administre un programme de partage du produit des taxes prélevées sur les ressources halieutiques, entre les municipalités qui subissent les effets significatifs des activités commerciales de la pêche dans leurs pêcheries aménagées (FMA). Le programme a pour but final d'apporter une assistance aux municipalités affectées par les conséquences négatives de l'industrie de traitement du poisson. Les impôts sont prélevés sous la forme de taxe professionnelle, de taxe de débarquement de poissons, de taxe sur la commercialisation du saumon et sur les produits de la pêche, auprès des spécialistes du traitement du poisson autorisés, des unités flottantes de transformation et des exportateurs des produits de la pêche. Chaque municipalité doit utiliser les fonds qu'elle obtient pour réduire les effets des activités commerciales de la pêche sur ses pêcheries aménagées.

Pour plus ample information, consulter www.dced.state.ak.us

2.2 Instruments de modification des comportements

Un système d'allégement d'impôts en Hongrie

Le gouvernement hongrois a mis en place un système permettant aux Hongrois de réserver 1% de leurs impôts à un fonds caritatif puis à nouveau 1% à une organisation religieuse. Les citoyens se procurent simplement un formulaire auprès de la perception locale, remplissent une partie du formulaire avec le numéro de compte bancaire de la fondation de leur choix et l'annexent à leurs formulaires habituels de déclaration d'impôt. Le gouvernement effectue ensuite le versement à la fondation concernée.

Dans le cadre de ce dispositif, la Fondation du parc national Kiskunsag investit des fonds dans l'AP en parrainant des projets de recherche et en finançant les déplacements professionnels des personnels se rendant aux événements internationaux et participant à des activités de conservation. Des débuts modestes ont permis de lever 160 000 forints (environ 900 dollars américains) en 1998. La concurrence est bien évidemment forte autour de ces fonds, de la part d'autres organisations caritatives, mais la fondation prévoit une campagne d'information afin de profiter des opportunités et encourager les habitants de la zone, et de tout le pays, à apporter leur contribution au parc national.

Source : IUCN, 2000, Financing Protected Areas

Pour plus ample information, consulter Phillips, A. 2000. Financing Protected Areas: Guidelines for Protected Area Managers. IUCN. Switzerland. [General Reference section](#)

Écotaxes aux Pays-Bas

Créé en 1995, le Programme néerlandais d'investissement « vert » se proposait d'encourager l'investissement privé en faveur de projets durables. En offrant un allégement

d'impôt pour les projets écologiques officiellement approuvés, le gouvernement accordait une subvention aux investisseurs privés, rendant ainsi attractifs ces placements, en dépit de leur faible rémunération.

Des certificats « verts » sont délivrés conjointement par le Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et le Ministère de l'agriculture, de la nature et de la pêche. L'une des conditions requises est que les Fonds écologiques doivent investir au moins 70 % de leurs actifs dans des prêts aux projets «verts». Une autre condition - partiellement levée plus tard - était que les projets devaient se situer sur le sol national.

Beaucoup d'institutions financières classiques aux Pays-Bas, dont ABN AMRO et Rabobank, se sont activement impliquées dans le financement de projets «verts». Le Fonds écologique ABN AMRO, par exemple, a accordé jusqu'en mars 2000, des prêts verts atteignant un montant global de 336 000 EUR. Des "banques vertes" spécialisées ont également vu le jour, telles ABN AMRO Greenbank B.V. et Postbank Green.

La demande de fonds verts a largement dépassé les attentes, ce qui a conduit à une pénurie de projets disponibles et conduit dans un premier temps le gouvernement à élargir le champ d'application des projets en question. Par la suite, celui-ci a préféré réviser les allègements fiscaux liés à ces investissements. La Loi fiscale de 2001, par exemple, a introduit des plafonds d'exonération d'impôt, en partie compensés par l'ajout de nouvelles mesures fiscales.

Pour plus ample information, consulter : <http://www.triodos.nl/> ; <http://www.abnamro.com/> ou <http://www.rabobank.nl/>

3 RESSOURCES

3.1 Sites Internet

Un condensé des instruments de l'Institut international du développement durable.
<http://www.iisd.org/susprod/browse.asp>

La bibliothèque de l'économie de la biodiversité de l'UICN.
<http://biodiversityeconomics.org/finance>

La base de données de l'OCDE/UE concernant les taxes liées à l'environnement.
<http://www1.oecd.org/env/policies/taxes/index.htm>

3.2 Lectures conseillées

Bayon, Ricardo, 1999. *Financing Biodiversity Conservation*, Inter-American Bank.
[See General Reference section](#)

[Costa, P. M., Salmi, J., Simula, M. and Wilson, C. 1999. Financial Mechanisms for Sustainable Forestry. UNDP\(\).](#)

[Emerton, Lucy. 2000. Using Incentives for Biodiversity Conservation.](#)

[Haltia, O. and Keipi, K. 1997. Financing Forest Investments in Latin America: The Issue of Incentives. Inter-American Development Bank.](#)

[IUCN. 2001. Guidelines for Financing Protected Areas in East Asia, Gland, Switzerland.](#)

[Kahn, J. R. 2001. The Development of Markets and Economic Incentives for Sustainable Forestry: Application to the Brazilian Amazon. Washington and Lee University.](#)

[Loureiro, W. and de Moura, R. P. R. 1996. Ecological ICMS \(Tax over Circulation of Goods and Services\): A Successful Experience in Brazil..](#)

[McNeely, Jeffrey. 1997. "Achieving Financial Sustainability in Biodiversity Conservation Programs" in IDB, Investing in Biodiversity Conservation, Proceedings of a Workshop, Washington DC, September 1997, No. ENV-111](#)

[OECD. 2001. Environmentally Related Taxes in OECD Countries: Issues and Strategies.](#)

Phillips, A. 2000. Financing Protected Areas: Guidelines for Protected Area Managers. IUCN. Switzerland. [See General Reference section](#)

[Rubec, C. 1999. Using the Income Tax Act of Canada to Promote Biodiversity and Sensitive Lands Conservation. OECD.](#)

[Sas-Rolfes, M. 1996. The Use of Auctions as an Incentive Measure for Wildlife Conservation.](#)

[Schelske, O. 1998. Financial Innovations for Biodiversity: The Swiss Experience. University of Zurich](#)

Spergel Barry, 2001. Raising Revenues for Protected Areas, A Menu of Options, World Wildlife Fund, Washington DC, USA. [See General Reference section](#)

[Vorhies, F. 1997. Background Note on Incentive Measures for Biological Diversity. IUCN](#)